



RSM Ouest Audit

24, Place d'Avesnières

BP 30423

53004 Laval Cedex

France

T +33 2 43 02 90 00

www.rsmfrance.fr

DRONE VOLT
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 1 066 077 euros

14 rue de la Perdrix
93420 VILLEPINTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale des actionnaires de la société **DRONE VOLT SA**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **DRONE VOLT** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2.3 Changement de méthode et comparabilité des exercices » de l'annexe des comptes annuels concernant le choix de comptabiliser l'impôt selon la méthode de l'impôt différé en remplacement de la méthode de l'impôt exigible.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Comme mentionné ci-avant, la note « 2.3 Changement de méthode et comparabilité des exercices » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la méthode de l'impôt différé. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite. En outre, la note « 2.7.8 Impôts » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des impôts différés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des impôts différés ainsi que celles retenues pour leur maintien. Nous nous sommes assurés que la note « 2.7.8 Impôts » de l'annexe fournisse une information appropriée.

La note « 2.2 Continuité d'exploitation » de l'annexe expose les paramètres retenus pour l'application du principe de continuité d'exploitation de la société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons analysé ces informations et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

La note « 2.4 Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle. Nous nous sommes assurés que les notes 2.4 et 4.1 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 415 K€, et les avances de trésorerie consenties aux sociétés filiales, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 3 710 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « 2.5 Immobilisations financières » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par Direction Financière de la société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Laval, le 12 avril 2019

RSM Ouest Audit
Commissaire aux comptes



Jean-François MERLET
Associé

I. Comptes annuels

1. Compte de résultat

En €uros	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	2 660 480	1 250 342	3 910 821	5 096 433
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	509 805	139 302	649 107	517 995
Chiffre d'affaires net	3 170 285	1 389 644	4 559 928	5 614 428
Production stockée			90 840	
Production immobilisée			1 078 601	781 519
Subventions d'exploitation				8 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			186 240	182 620
Autres produits			5 514	40 326
Total produits d'exploitation (I)			5 921 123	6 626 893
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			2 275 421	4 260 201
Variations de stock			355 891	-72 242
Achats de matières premières et autres approvisionnements			163 547	234 790
Variations de stock				
Autres achats et charges externes			2 217 771	2 656 382
Impôts, taxes et versements assimilés			24 189	18 775
Salaires et traitements			1 351 217	1 277 848
Charges sociales			597 221	468 610
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			535 972	242 619
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actifs circulant : dotations aux dépréciations			126 679	180 419
- Poir risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			187 290	137 686
Total charges d'exploitation (II)			7 835 198	9 405 088
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-1 914 075	-2 778 197
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation			1 613	1 613
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			396	22 995
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			31 716	21 258
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			33 725	45 865
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			46 534	
Intérêts et charges assimilés			122 985	42 371
Différences négatives de change			19 189	4 269
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			188 708	46 640
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-154 983	-774
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-2 069 058	-2 778 971
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital			265	13 956
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			81 040	
Total produits exceptionnels (VII)			81 305	13 956
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion			107 445	
Sur opérations en capital			46 470	10 696
Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions				
Total charges exceptionnelles (VIII)			153 915	10 696
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-72 610	3 260
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)			-750 907	-131 667
Total des produits (I + III + V + VII)			6 036 153	6 686 714
Total charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)			7 426 914	9 330 757
BENEFICE OU PERTE			-1 390 762	-2 644 044

2. Bilan

ACTIF - En €uros	Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 295 680	599 661	2 696 019	1 365 401
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	2 042 063	505 239	1 536 824	1 229 577
Concessions, brevet, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	175 016	94 422	80 594	117 532
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 078 601		1 078 601	18 292
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	971 151	272 190	698 961	436 051
Terrain				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	750 758	169 378	581 380	309 629
Autres immobilisations corporelles	220 393	102 812	117 581	126 422
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	597 615	49 000	548 615	588 282
Participations (mises en équivalence)				
Autres participations	415 239		415 239	415 239
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	182 376	49 000	133 376	173 043
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 864 446	920 851	3 943 595	2 389 734
STOCKS ET EN COURS	561 203	83 019	478 184	740 622
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	90 840		90 840	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	470 363	83 019	387 344	740 622
Avances et acomptes versés sur commandes				247
CREANCES	8 426 084	42 986	8 383 098	2 478 297
Clients et comptes rattachés	1 218 001	42 986	1 175 015	844 136
Autres créances	7 208 083		7 208 083	1 634 161
Capital souscrit et appelé non versé				
DIVERS	617 727		617 727	2 883 132
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	553 871		553 871	2 820 119
Charges constatées d'avance	63 856		63 856	63 013
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 605 014	126 005	9 479 009	6 102 298
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	14 469 460	1 046 856	13 422 604	8 492 032

Drone volt Comptes annuels au 31/12/2018

PASSIF - En €uros		
CAPITAUX PROPRES	31/12/2018	31/12/2017
Capital	1 066 077	749 501
Primes d'émission, de fusion, d'apport....	13 841 825	10 520 999
Ecart d'évaluation		
Réserve légale	3 637	3 637
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	58 244	62 564
Report à nouveau	-3 873 423	-3 156 337
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 390 762	-2 644 043
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 705 598	5 536 321
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions des titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	40 518	121 558
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	40 518	121 558
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	1 412 844	563 962
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 093 706	1 313 865
Emprunts et dettes financières diverses	341 680	222 674
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		4 406
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	435 871	439 919
Dettes fiscales et sociales	341 756	256 666
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	50 631	32 662
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES	3 676 488	2 834 154
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	13 422 604	8 492 032

3. Tableau de variation des capitaux propres

En €uros	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Capitaux propres 31/12/2017	749 501	10 520 999	3 637	62 564	-3 156 337	-2 644 043	5 536 322
Affectation du résultat 2017					(2 644 043)	2 644 043	
Changement de méthode					1 926 957		
Augmentations de capital	316 576	3 926 975		-4 320			4 239 231
Frais imputés sur la prime d'émission		(606 149)					(606 149)
Résultat net 31/12/2018						(1 390 762)	(1 390 762)
Capitaux propres 31/12/2018	1 066 077	13 841 825	3 637	58 244	-3 873 423	-1 390 762	9 705 598

II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2018

1. Présentation de la société, faits caractéristiques de l'exercice

1.1. *Présentation de la société*

DRONE VOLT une société par actions anonyme au capital de 1.066.077,24 euros composé de 35.535.908 actions de 0,03 € de valeur nominale.

Elle est enregistrée au RCS Bobigny 531 970 051. Le siège social est domicilié 14 rue de la Perdrix 93240 Villepinte.

DRONE VOLT est une société française dont les titres sont admis aux négociations sur le marché pan-Européen Euronext Growth (anciennement dénommé Alternext), marché non réglementé mais contrôlé au sens des directives de l'Union Européenne. 71.90% des titres de capital sont disponibles sur le marché Euronext Growth.

Le groupe DRONE VOLT est spécialisé dans la conception, l'assemblage et la commercialisation de drones terrestres et aériens télécommandés destinés aux secteurs des médias (notamment de la diffusion de chaînes TV), de la sécurité et de la surveillance, du transport et de la topographie. Le groupe propose également des prestations de formation et d'assistance technique.

1.2. *Gouvernance*

Depuis l'assemblée générale du 11 mai 2017 les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont assurées par Monsieur Olivier Gualdoni.

1.3. *Faits caractéristiques*

- Lors de sa réunion du 16 mars 2018, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle convention réglementée *a posteriori* conclue entre la Société et la société DIMITRI BATSI INVESTISSEMENTS, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société, le 1^{er} juin 2017.
- Depuis le 3 avril 2018, la société DRONE VOLT a été transférée du groupe de cotation E1 (placement privé) à E2 (offre au public) sur le marché Euronext Growth Paris.
- Monsieur Christophe DABREMONT a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 4 mai 2018. Lors de sa réunion du 4 mai 2018, le Conseil d'administration a coopté, en remplacement de Monsieur DABREMONT, Monsieur Stanislas VEILLET pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'en 2021, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Lors de sa réunion du 4 mai 2018, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation de compétence consentie aux termes de la 11ème résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2018, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires. Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a décidé d'émettre au profit d'ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES huit cents (800) OCABSA d'une valeur nominale de dix mille (10.000) euros chacune et a délégué au Président Directeur Général tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission de celles-ci.

- A la suite de cette réunion du Conseil d'administration, la Société a signé un accord de financement avec la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES en date du 31 mai 2018. Cet accord prévoit l'émission d'un maximum de 10 tranches d'obligations convertibles en actions (OCA) avec bons de souscription d'actions (BSA) attachés (OCABSA). Chaque tranche émise donne droit de souscrire à 80 OCA de 10 000 € de nominal, convertibles en actions ordinaires de DRONE VOLT et 160 000 BSA, 1 BSA donnant droit de souscrire à 1 action ordinaire de DRONE VOLT. Le prix unitaire de souscription d'une OCA est fixé à 9 300 € et chaque tranche est souscrite au prix de 744 000 €. L'émission de l'intégralité des OCA permettrait à DRONE VOLT de réaliser une augmentation de capital de 8 M€ (prime d'émission incluse) maximum. Cette émission permet à DRONE VOLT de renforcer la crédibilité financière de la société face à de grands donneurs d'ordres dans un contexte de négociations avancées et de signatures de contrats significatifs. Au 31 décembre 2018 deux tranches d'OCA, soit 160, ont été émises pour un montant total de 1.600.000 €. Parallèlement 80 OCA ont été converties au cours de l'exercice 2018 et ont donné lieu à l'émission de 3.253.347 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 97.600,41 €.

- Lors de sa réunion du 11 juin 2018, le Conseil d'administration de la Société a décidé de faire usage de la délégation consentie aux termes de la 10ème résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2018, à l'effet de décider de l'émission d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires par placement privé auprès d'un cercle restreint d'investisseurs, dans la limite de 20% du capital social par an. Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a fixé le nombre maximum d'actions nouvelles de la Société à 5.000.000 actions d'une valeur de 0,03 euro, correspondant à un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 150.000 euros et a subdélégué au Président Directeur Général le pouvoir pour arrêter les modalités définitives de l'opération d'augmentation de capital et la réaliser. Par décision en date du 18 juin 2018, le Président Directeur Général a fait usage de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration dans sa réunion du 11 juin 2018 et a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant nominal maximum de 107.637,81 euros, soit un nombre maximum de 3.587.927 actions. Dans le cadre de cette opération, la Société a placé 3.587.927 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,03 euro, au prix unitaire de 0,60 euro, prime d'émission incluse, pour un montant de 2.152.756,20 euros. L'augmentation de capital social corrélative a été constatée par une décision du Président Directeur Général en date du 22 juin 2018.

- Au cours de l'exercice 2018 et conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 5 janvier 2016 et du Conseil d'administration du 21 janvier 2016, 5 tranches d'OCABSA soit 125 OCA ont été émises pour un montant de 1.250.000 € en faveur de la société YA Global Master SPV LTD, fond d'investissement géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors Global. Ces OCA sont assorties de bons de souscription d'actions. Parallèlement 125 OCA ont été converties au cours de l'exercice 2018 et ont donné lieu à l'émission de 3.567.262 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 107.017,86 €
- Le 22 décembre 2018 les bénéficiaires des 144.000 actions attribuées gratuitement par le Président du conseil d'administration le 22 décembre 2017 sont devenus propriétaires de ces actions. En conséquence une augmentation de capital, prélevée sur les réserves, a été réalisée pour un montant de 4.320 €

2. Règles et méthodes comptables

Le total du bilan des comptes annuels clos le 31 décembre 2018 s'élève à 13.422.604 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage une perte d'un montant de 1.390.792 €uros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13 mars 2019 par le conseil d'administration.

2.1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général (règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03) approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au J.O. le 15 octobre 2014.

Ce règlement a été modifié, notamment, par les règlements suivants :

- Le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 approuvé par arrêté du 4 décembre 2015 relatif notamment à la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels et incorporels postérieurement à leur date d'acquisition, le mali technique de fusion :
- Le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 approuvé par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2.2. *Continuité d'exploitation*

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en application du principe de continuité d'exploitation. Pour ce faire, le Conseil d'Administration a tenu compte :

- de la situation au 31 décembre 2018 de l'actif net réalisable et du passif exigible ;
- des prévisions de trésorerie de la Société pour les 12 mois suivant la date de clôture ;

Le Conseil d'administration, après avoir examiné ces différents éléments, a estimé que la société pourra faire face à ses besoins en trésorerie et ce jusqu'au 31 Mars 2020 au minimum, et par conséquent que les comptes annuels devaient être préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

2.3. *Changement de méthode et comparabilité des exercices*

Pour la première fois au 31 décembre 2018, la société Drone Volt a fait le choix de comptabiliser l'impôt selon la méthode de l'impôt différé et non plus selon la méthode de l'impôt exigible.

Ce changement de méthode est destiné à présenter une meilleure information financière et être en adéquation avec le traitement adopté dans les comptes consolidés.

L'impact de changement de méthode a été porté en capitaux propres d'ouverture c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2018. L'annexe présente les principaux postes des exercices antérieurs retraités selon la nouvelle méthode de l'impôt exigible.

2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux et à leur coût de production pour les actifs produit par la société. Les immobilisations acquises à titre gratuit et par voie d'échange sont évaluées à leur valeur vénale.

Certains frais de développement de projets, principalement liés aux développements de la technologie embarquée par les drones, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont à des conditions précises notamment sur la faisabilité technique et la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

Nature des immobilisations	Durée en années	Mode
Immobilisations incorporelles		
Frais de recherche et développements	5	Linéaire
Logiciels	1 à 5	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Installations techniques	3 à 10	Linéaire
Matériel et outillage industriels	1 à 5	Linéaire
Installations générales, agencements et aménagements divers	10	Linéaire
Matériel de bureau	3 à 5	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5	Linéaire
Mobilier	10	Linéaire

A chaque clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Le cas échéant, les dotations aux dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux dépréciations sur immobilisations ».

2.5. Immobilisations financières

2.5.1. Titres de participation

Les titres de participation sont des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle sur la société émettrice et permettent d'établir des relations d'affaires. Ils sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires directement liés. Une provision pour dépréciation peut être constituée sur les titres en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture. Cette valeur d'utilité est déterminée selon des règles multicritères qui tiennent compte notamment de la situation nette des sociétés émettrices et des perspectives de rentabilité à moyen terme.

2.5.2. Avances de trésorerie consenties aux sociétés filiales

Ces avances sont comptabilisées en compte courant et figurent parmi les autres créances d'exploitation. Il s'agit essentiellement de financements par la Société des besoins de trésorerie des filiales du groupe afin de permettre leur développement interne et externe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participations, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

2.5.3. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent principalement :

- des dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières des locaux de la Société ;
- Les actions propres de la société.

En application de l'article L.233-12 et L.233-7 du code du commerce, nous vous informons du nombre d'actions auto-détenues en début d'exercice et en fin d'exercice ainsi que des franchissements de seuils sur l'exercice.

Actions auto-détenues

La Société a conclu avec la société Invest Securities, en date du 11 janvier 2016, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, un contrat de liquidité dont l'objet est de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des actions de DRONE VOLT sans entraver le fonctionnement régulier du marché.

Nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2018, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

Nombre d'actions : 239 545 titres

Solde en espèces du compte de liquidité : 3 587,95euros

2.6. *Stocks et en cours*

Sont enregistrés dans les comptes de stocks les drones ainsi que les pièces destinées au montage et à la maintenance des drones.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

A la clôture, la Société prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour déterminer la valeur probable de réalisation des stocks et comptabilise le cas échéant une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût moyen pondéré.

2.7. *Créances d'exploitation*

2.7.1. *Clients et comptes rattachés*

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives aux marchandises livrées non facturées.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation au cas par cas qui prend en compte l'ancienneté des créances.

2.7.2. *Autres créances*

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles comprennent principalement des créances sur l'état (crédit impôt recherche, taxe sur la valeur ajoutée) et aux avances de trésorerie consenties aux filiales (cf. § 2.4.2).

Une provision pour dépréciation des autres créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

2.7.3. *Provisions pour risques et charges*

Les provisions pour risques et charges sont constituées par la Société si les trois conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

2.7.4. Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes diverses de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

2.7.5. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en charges à répartir et étalés linéairement sur la durée de l'emprunt. Lorsque ces frais se rapportent à des émissions d'obligations convertibles en actions la fraction des frais non amortis à la date de la conversion des obligations en actions est portée en prime d'émission.

2.7.6. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- La société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- La société ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entité ;
- et les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés comptablement lors de la livraison des marchandises.

2.7.7. Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 est comptabilisé en moins des charges de personnel.

2.7.8. impôts

Conformément à la préconisation de l'ordre des experts comptable présenté dans sa recommandation n°120 de février 1987, la société Drone Volt a appliqué la méthode de

l'impôt différé pour la première fois au 31 décembre 2018. Jusqu'à présent les impôts étaient comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible.

En application de la méthode de l'impôt différé, un impôt différé est comptabilisé dès lors que des différences sont mises en évidence entre la valeur comptable d'un bien et sa valeur fiscale (approche « bilancielle »). Ainsi l'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période au cours de laquelle sont comptabilisés les produits et charges qui génèrent un impôt différé, quelle que soit la période de paiement effectif de cet impôt.

Il est procédé à une compensation des actifs et passifs d'impôts différés.

Les impôts différés sont comptabilisés au taux d'impôt sur les sociétés voté à la clôture des comptes et fonction des prévisions d'utilisation des déficits. Le taux d'impôt sur les sociétés de 25% a été retenu au 31 décembre 2018.

Les reports déficitaires donnent lieu à la comptabilisation d'un actif d'impôt dès lors que leur récupération est jugée probable. Cette probabilité est jugée au regard de sa capacité à réaliser un bénéfice imposable attendu. Les bénéfices prévus sont issus de commandes signées ou sur le point d'être signées.

3. Notes relatives au compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2018 s'élève à 4,6 millions d'euros. Il s'analyse de la façon suivante :

Chiffre d'affaires - En euros	31/12/2018	31/12/2017	Variations
Ventes de drones France	2 660 480	4 054 089	-1 393 609
Ventes de drones UE	488 363	516 213	-27 850
Ventes de drones export	761 979	526 130	235 849
Ventes de prestations de services France	509 805	434 621	75 184
Ventes de prestations de services UE et export	139 302	58 060	81 242
Autres	0	25 315	-25 315
Chiffre d'affaires	4 559 928	5 614 426	-1 054 498

3.2. Production immobilisée

Production immobilisée - En euros	31/12/2018	31/12/2017
	1 078 601	781 519

La production immobilisée représente essentiellement le coût interne relatif aux salariés qui participent aux projets de développements des drones et des technologies associées.

3.3. *Autres achats et charges externes*

Charges externes - En euros	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Sous traitance	274 786	225 446	49 340
Location immobilière et mobilière	144 851	88 597	56 254
Entretien et maintenance	56 882	109 338	-52 456
Assurance	45 078	38 196	6 882
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	749 287	990 709	-241 422
Publicité, publications, relations publiques	312 843	393 594	-80 751
Voyages et déplacements	171 534	216 095	-44 561
Frais postaux et télécommunication	46 482	56 627	-10 145
Autres charges externes	416 028	537 780	-121 752
Total charges externes	2 217 771	2 656 382	-438 611

3.4. *Charges de personnel*

Les charges de personnel de la société au 31 décembre 2018 s'élèvent à 1,9 millions d'euros. Elles s'analysent et évoluent de la façon suivante :

Charges de personnel - En euros	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Salaires	1 351 217	1 277 848	73 369
Charges sociales	597 221	468 610	128 611
Dont crédit d'impôt Compétitivité Emploi	-30 022	-41 606	11 584
Total charges de personnel	1 948 438	1 746 458	213 564

L'effectif à fin décembre 2018 s'établit à 35 personnes contre 27 au 31 décembre 2017.

3.5. *Impôts sur le résultat*

Le produit d'impôt sur les sociétés correspond :

- aux crédits impôt recherche ;
- aux réduction d'impôt sur les sociétés relatifs aux dons ;
- au déficit fiscal reportable de l'exercice qui a donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif.

Les déficits fiscaux sont comptabilisés en tant qu'actif d'impôt différé en présence de bénéfices prévus issus de commandes signées ou sur le point d'être signées.

4. Notes relatives au bilan

4.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes - en euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Frais de recherche et développement	1 408 208	633 854			2 042 062
Fonds commercial					
Immobilisations incorporelles en cours	18 292	1 078 601	18 262		1 078 631
Concessions, brevets, logiciels	168 362	6 654			175 016
Immobilisations Incorporelles brutes	1 594 862	1 719 110	18 262		3 295 710

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Frais de recherche et développement	178 631	326 638			505 269
Fonds commercial					
Immobilisations incorporelles en cours					
Concessions, brevets, logiciels	50 830	43 592			94 422
Amortissements et provisions	229 461	370 230			599 691

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Ecart d'acquisition					
Frais de recherche et développement	1 229 577	307 216			1 536 793
Fonds commercial					
Immobilisations incorporelles en cours	18 292	1 078 601	18 262		1 078 631
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	117 532	-36 938			80 594
Valeurs nettes	1 365 401	1 348 880	18 262		2 696 019

4.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes - en euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	345 928	404 830			750 758
Installations générales, agencements, aménagements divers	92 427	7 850			100 277
Matériel de bureau et informatique	104 113	16 003			120 116
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Valeurs brutes	542 468	428 683			971 151

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	36 300	133 079			169 379
Installations générales, agencements, aménagements divers	17 847	14 005			31 852
Matériel de bureau et informatique	52 272	18 688			70 960
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Amortissements et provisions	106 419	165 772			272 190

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	309 628	271 751			581 379
Installations générales, agencements, aménagements divers	74 580	-6 156			68 424
Matériel de bureau et informatique	51 841	-2 685			49 156
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Valeurs nettes	436 049	262 910			698 961

4.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes - en euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Titres de participations	415 239			415 239
Autres titres immobilisés				
Dépôts et cautionnement	77 130	3 072		80 202
Autres immobilisations financières	98 378	347 063	343 268	102 173
Créances rattachées à des participations				
Valeurs brutes	590 747	350 135	343 268	597 615

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Titres de participations				
Autres titres immobilisés				
Dépôts et cautionnement				
Autres immobilisations financières	2 466	46 534		49 000
Créances rattachées à des participations				
Provisions	2 466	46 534		49 000

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Titres de participations	415 239			415 239
Autres titres immobilisés				
Dépôts et cautionnement	77 130	3 072		80 202
Autres immobilisations financières	95 912	300 529	343 268	53 173
Créances rattachées à des participations				
Valeurs nettes	588 281	303 601	343 268	548 615

Les actifs financiers sont notamment constitués d'actions propres. Les actions propres sont valorisées selon le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice. Au 31/12/2018 la société détient 239.545 actions propres valorisées au coût moyen de 0.6€ soit un total de 98.586 euros. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle de ces actifs est inférieure à la valeur nette comptable. Au 31 décembre 2018 une dépréciation d'un montant de 49.000 a été comptabilisée.

4.4. Stocks

en euros	31/12/2018	31/12/2017
En cours de production	90 840	0
Valeur brute de marchandises	470 363	826 254
Dépréciation du stock de marchandises	-83 019	-85 632
Valeur nette des stocks et en cours	478 184	740 622

4.5. Etat des créances

en euros	31/12/2018	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an	31/12/2017	31/12/2017 (1)
Créances de l'actif immobilisé	182 375		182 375	175 508	175 508
Dépôts et cautionnement	80 202		80 202	77 130	77 130
Autres immobilisations financières	102 173		102 173	98 378	98 378
Créances de l'actif circulant	8 489 940	5 912 076	2 577 864	2 634 063	4 792 255
Créances clients et comptes rattachés	1 218 001	1 218 001		936 889	936 889
Avances de trésorerie consenties aux filiales (i)	3 710 247	3 710 247		1 051 655	1 051 655
Crédit impôt recherche et autres créances d'impôt	174 205	170 005	4 200	206 411	206 411
Impôt différé actif sur les déficits fiscaux reportables (ii)	2 573 664		2 573 664		2 158 192
Autres	749 967	749 967		376 095	376 095
Charges constatées d'avance	63 856	63 856		63 013	63 013
Etat des créances à la clôture	8 672 315	5 912 076	2 760 239	2 809 571	4 967 763

i: les avances de trésorerie consenties aux filiales feront l'objet d'un plan de remboursement courant 2019

ii: La reconnaissance à l'actif d'une créance d'impôt sur les sociétés relative aux déficits reportables, telle que présentée au § 2.7 et 3.5, se place dans un contexte de perspectives de développement de la société Drone Volt France et sa capacité à utiliser cette créance d'impôt sur les sociétés dans un horizon de temps raisonnable. Le montant de cette créance tient compte de la baisse progressive des taux d'impôt sur les sociétés en France.

(1): les données comparatives 2017 sont données à titre indicatif afin de mesurer l'incidence du changement de méthode présenté à la note 2.3.

4.6. Trésorerie

TRESORERIE NETTE - en euros	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	553 871	2 820 119
Trésorerie active	553 871	2 820 119
Concours bancaires (trésorerie passive)		
	0	5 431
Trésorerie passive	0	5 431
TRESORERIE NETTE	553 871	2 814 688

4.7. Capitaux propres

En €uros	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Capitaux propres 31/12/2017	749 501	10 520 999	3 637	62 564	-3 156 337	-2 644 043	5 536 322
Affectation du résultat 2017					(2 644 043)	2 644 043	
Changement de méthode					1 926 957		
Augmentations de capital	316 576	3 926 975		-4 320			4 239 231
Frais imputés sur la prime d'émission		(606 149)					(606 149)
Résultat net 31/12/2018						(1 390 762)	(1 390 762)
Capitaux propres 31/12/2018	1 066 077	13 841 825	3 637	58 244	-3 873 423	-1 390 762	9 705 598

Le capital social s'élève à 1.066.077 euros composé de 35.535.908 actions de 0,03 € de valeur nominale.

4.8. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31/12/2017	Augm.	Diminutions		31/12/2018
			Reprise utilisée	Reprise non utilisée	
Provisions pour risques	121 558			81 040	40 518
Autres Provisions pour charges					
Total	121 558			81 040	40 518

4.9. Etat des dettes

Etat des dettes	31/12/2017	Augm.	Dim.	31/12/2018	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	563 962	2 898 883	2 050 000	1 412 844	612 844	800 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 313 864	0	220 159	1 093 705	300 707	792 999
Autres dettes financières	0	300 000	75 000	225 000	225 000	
Comptes courants associés	73 686		72 520	1 166	1 166	
Avances remboursables	148 988	59 584	93 058	115 515		115 515
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	439 919		4 048	435 871	435 871	
Dettes fiscales et sociales	256 666	85 090		341 756	341 756	
Autres dettes	37 068	13 563		50 631	50 631	
ETAT DES DETTES	2 834 153	3 357 120	2 514 785	3 676 488	1 967 975	1 708 514

Les dettes financières auprès des établissements de crédits sont des emprunts à taux fixes dont les échéances sont de 1 à 5 années selon les emprunts. La société n'est pas exposée à des risques de taux.

OCABSA YA Global Master SPV LTD:

L'assemblée générale du 5 janvier 2016 a approuvé la mise en place d'une ligne de financement par l'intermédiaire d'OCABSA (obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions). Des bons de souscription d'OCABSA ont été émis gratuitement en faveur d'un bénéficiaire unique, la société YA Global Master SPV LTD, un fonds d'investissement géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors Global, LP.

Cette ligne de financement d'un montant maximum de 5.000.000 € résulte de l'émission d'un nombre maximum de 500 OCA émise à l'initiative de Drone Volt France par tranche de 25 OCA de 10.000 € de valeur nominale soit 250.000 €

Les OCA sont émises au pair soit 10.000 € par OCA. Elles ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. A l'échéance, en cas de non conversion, les OCA font l'objet d'un remboursement. Elles sont rémunérées au taux de 4% par an. Chaque OCA donne droit à un nombre d'actions qui est fonction du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action DRONE VOLT (tel que publié par Bloomberg) sur les dix (10) jours de bourse précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée après application d'une décote de 8%.

Les OCA sont assorties de Bons de souscription d'action (BSA). Le nombre de BSA attachés aux OCA est déterminé lors de chaque émission des OCA en fonction du prix d'exercice. Ce dernier est égal à 115 % du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action DRONE VOLT (tel que publié par Bloomberg) sur les dix (10) jours

de bourse précédant la demande d'exercice des Bons d'Emission ayant conduit à l'émission des OCABSA desquelles les BSA sont détachés. Les BSA sont exerçables dans un délai de 36 mois à compter de leur émission.

Au cours de l'exercice 2018 :

- 2 tranches d'OCABSA, soit 160 OCA, ont été émises pour un montant total de 1.600.000 € Parallèlement 80 OCA ont été converties au cours de l'exercice 2018 et ont donné lieu à l'émission de 3.253.347 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 97.600,41 €
- 5.450.496 BSA ont été attribués. 1.140.564 en 2016, 1.934.133 en 2017 et 2.375.799 en 2018. Chaque BSA donne droit à 1 action.

OCABSA YA Global Master SPV LTD:

Lors de sa réunion du 4 mai 2018, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation de compétence consentie aux termes de la 11ème résolution par l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2018, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires. Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a décidé d'émettre au profit d'ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES huit cents (800) OCABSA d'une valeur nominale de dix mille (10.000) euros chacune et a délégué au Président Directeur Général tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission de celles-ci.

A la suite de cette réunion du Conseil d'administration, la Société a signé un accord de financement avec la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES en date du 31 mai 2018. Cet accord prévoit l'émission d'un maximum de 10 tranches d'obligations convertibles en actions (OCA) avec bons de souscription d'actions (BSA) attachés (OCABSA). Chaque tranche émise donne droit de souscrire à 80 OCA de 10 000 € de nominal, convertibles en actions ordinaires de DRONE VOLT et 160 000 BSA, 1 BSA donnant droit de souscrire à 1 action ordinaire de DRONE VOLT. Le prix unitaire de souscription d'une OCA est fixé à 9 300 € et chaque tranche est souscrite au prix de 744 000 € L'émission de l'intégralité des OCA permettrait à DRONE VOLT de réaliser une augmentation de capital de 8 M€ (prime d'émission incluse) maximum. Cette émission permet à DRONE VOLT de renforcer la crédibilité financière de la société face à de grands donneurs d'ordres dans un contexte de négociations avancées et de signatures de contrats significatifs. Au 31 décembre 2018 deux tranches d'OCA, soit 160, ont été émises pour un montant total de 1.600.000 € Parallèlement 80 OCA ont été converties au cours de l'exercice 2018 et ont donné lieu à l'émission de 3.253.347 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 97.600,41 €

5. Engagements hors bilan

La société n'a donné ou reçu aucun engagement significatif au 31 décembre 2018.

6. Tableau des filiales et participations

En millier d'euros	Capital	Autres capitaux propres	Quote part du capital détenue par Drone Volt	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par Drone Volt non remboursés à la clôture	Cautions et avals donnés par Drone Volt	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par Drone Volt
				Brute	Nette					
Filiales (détenues à plus de 50%)										
Drone Volt Scandinavia Aps	7	-408	100%	50	50	609	0	3 806	-480	0
Drone Volt Canada	249	-588	88,61%	234	234	402	0	378	-335	0
Drone Volt Belgique	62	-181	51,00%	31	31	0	0	702	-48	0
Aérialtronics DV BV	200	-1 879	50,20%	100	100	2 699	0	964	-1 513	0

7. Parties liées

7.1. Rémunération des dirigeants

Le Président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération brute de 127.402,65€
Il ne bénéficie pas d'engagement donnée par la société ni de paiement en actions.

7.2. Prêts et autres transactions avec les principaux dirigeants

Il n'y pas eu de prêts ou de transactions avec les principaux dirigeants de l'entreprise.

8. Evènements post-clôture

Il a été décidé par la direction de Drone Volt de mettre en place des prêts aux filiales avec un taux d'intérêt de 10% et un plan de remboursement sur 5 ans.

9. Montant des honoraires du commissaire aux comptes

En milliers d'euros	RSM Ouest Audit
Certification des comptes	35 K€
Services autres que la certification des comptes (SACC)	-
Total	35 K€